

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 11 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le onze du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, GERFAULT, GUILLEUX, ORIEUX, MAUXION.

Absents excusés : Mme JOBERT Jennifer donne pouvoir à Mme MARQUET Elisabeth
Mme LENOGUE Patricia donne pouvoir Mr CHAPON Dominique
Mme LINARD Nadine donne pouvoir à Mr COURCELLE Michel
Mr LUCIEN David donne pouvoir à Mme BELLARD Anne-Laure
Mr CONGNARD André
Mr LE MARREC Thierry donne pouvoir à Mr BERARDI Marc
Mme DESPLATS Raphaëlle donne pouvoir à Mme CULLERIER Vanessa

Absents : Mme LOISON Katy
Mr TUFFIER Jérôme
Mme BEAUDOIN Pauline

Convocation : 06/10/2021

Affichage : 14/10/2021

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Nathalie

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- Devis pour un film solaire sans tain à la salle de sports par la SARL DJC Publicité d'un montant de 1 123.20 € TTC

- Proposition de l'entreprise WALLE pour un colombarium 3 cases au cimetière de Lué pour un coût de 1 890 € TTC

- Devis pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière de Lué d'un montant de 790 € TTC.

- Proposition de la société IDEALIS, pour la fourniture de 6 défibrillateurs pour un coût de 9 789.60 € TTC assorti d'un contrat de maintenance de 76 € HT par an et par défibrillateur.

- Devis pour les travaux d'extension du hangar communal :

- . terrassement : entreprise MORTREAU Benoit, devis de 1 428 € TTC
- . charpente : entreprise Raimbault, coût 27 101.80 € TTC
- . maçonnerie : entreprise Boudier devis de 10 956 € TTC

- Devis de l'entreprise Durand pour la clôture du parking de l'école, d'un montant de 4 440.78 € TTC

- Conventions signées :

- ✓ Entretien des poteaux d'incendie à compter de janvier 2022 par la SAUR, coût 39.50 € HT par poteau
- ✓ Installation et maintenance d'un système de télé-relève des compteurs d'eau par la SAUR sur 5 sites couvrant les bourgs de Jarzé Villages :
 - Jarzé : salle de sports et atelier communal
 - Chaumont et Lué : églises
 - Beauvau : atelier communal

1 – AFFAIRES SCOLAIRES - PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2021/2022 DE L'ECOLE SAINT JEAN DE JARZE

Madame le Maire rappelle qu'après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal avait décidé lors de la réunion du 7 juin 2021 d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement pour l'année 2020 :

- Coût d'un élève en maternelle : 1 563 €
- Coût d'un élève en élémentaire : 380 €

Madame le Maire propose de reconduire la participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

	Maternelle	Elémentaire
JARZE VILLAGES	24 élèves	41 élèves
TOTAL PARTICIPATION	24 X 1 563 €	41 X 380 €
	53 092 €	

Pour rappel, la participation pour l'année scolaire 2020/2021 était de **54 905 €** (25 maternels et 46 élémentaires).

Décision du Conseil Municipal : Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2 – SIEML

a) Versement d'un fonds de concours pour le dépannage de l'éclairage public du 01/09/2020 au 31/08/2021

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de JARZE_VILLAGES par délibération du Conseil en date du 11 octobre 2021, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

N° OPERATION	COLLECTIVITES SIG	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé	Dépannage mois
EP025-20-42	JARZE_VILLAGES (Beauvau)	385,84 €	75%	289,38 €	01/10/2020
EP025-20-43	JARZE_VILLAGES (Beauvau)	207,70 €	75%	155,78 €	13/11/2020
EP025-21-44	JARZE_VILLAGES (Beauvau)	565,55 €	75%	424,16 €	10/02/2021
EP025-21-45	JARZE_VILLAGES (Beauvau)	284,90 €	75%	213,68 €	17/03/2021
EP084-20-45	JARZE_VILLAGES (Chaumont en Anjou)	147,16 €	75%	110,37 €	05/10/2020
EP084-20-46	JARZE_VILLAGES (Chaumont en Anjou)	224,34 €	75%	168,26 €	15/12/2020
EP084-21-47	JARZE_VILLAGES (Chaumont en Anjou)	231,60 €	75%	173,70 €	17/03/2021
EP084-21-49	JARZE_VILLAGES (Chaumont en Anjou)	377,08 €	75%	282,81 €	22/07/2021
EP163-20-109	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	198,80 €	75%	149,10 €	22/10/2020
EP163-20-110	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	138,96 €	75%	104,22 €	01/11/2020
EP163-20-111	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	459,34 €	75%	344,51 €	24/11/2020
EP163-20-112	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	85,70 €	75%	64,28 €	15/12/2020
EP163-21-114	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	147,95 €	75%	110,96 €	02/04/2021
EP163-21-115	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	478,46 €	75%	358,85 €	07/05/2021
EP163-21-116	JARZE_VILLAGES (Jarzé)	1 049,18 €	75%	786,89 €	27/05/2021
EP185-20-21	JARZE_VILLAGES (Lué en Baugeois)	452,90 €	75%	339,68 €	15/09/2020
EP185-20-22	JARZE_VILLAGES (Lué en Baugeois)	304,48 €	75%	228,36 €	23/10/2020
EP185-20-23	JARZE_VILLAGES (Lué en Baugeois)	135,46 €	75%	101,60 €	15/12/2020
EP185-20-24	JARZE_VILLAGES (Lué en Baugeois)	221,17 €	75%	165,88 €	22/12/2020
EP185-21-25	JARZE_VILLAGES (Lué en Baugeois)	161,92 €	75%	121,44 €	01/02/2021

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- montant de la dépense 6 258.49 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML **4 693.91 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte le versement de ce fonds de concours à l'unanimité.

b) Effacement des réseaux rue des Argoults tranche 2 et square du Pré du Logis

Mr Dominique CHAPON, conseiller délégué en charge des finances, présente la proposition du SIEMML concernant le projet d'effacement des réseaux rue des Argoults et square du Pré du Logis.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 9/02/2021 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux « Effacement des réseaux aériens »,

Article 1

La commune de Jarzé Villages, par délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2021, accepte de verser une participation pour l'opération et selon les modalités décrites ci-dessous :

Participation sur travaux H.T

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux net de taxe	Taux participation	Montant de la participation à verser
163.19.04.01	Effacement réseau DP	Effacement DP	Rue des Argoults tranche 2 et Square du Pré du Logis	40 054,93 €	20,00 %	8 010,99 €
163.19.04.02	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Rue des Argoults tranche 2 et Square du Pré du Logis	22 063,06 €	20,00 %	4 412,61 €
163.19.04.04	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Rue des Argoults tranche 2 et Square du Pré du Logis (Contrôle de conformité APAVE)	102,13 €	20,00 %	20,43 €
Totaux				62 220,12 €		12 444,03 €

Participation sur travaux TTC

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux HT	Taux Part.	Montant de la participation à verser
163.19.04.03	Génie civil Télécom	61 Effacement de réseau Télécom	Rue des Argoults tranche 2 et Square du Pré du Logis	31 371,11 €	100,00 %	31 371,11 €
Total HT des participations						31 371,11 €
TVA 20%						6 274,22 €
Total TTC des participations						37 645,33 €

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

c) Extension de l'éclairage public du parking de l'école du Grand Noyer

Mr François EDIN, conseiller délégué en charge de la voirie, présente la proposition du SIEMML concernant le projet d'extension de l'éclairage public du parking de l'école du Grand Noyer.

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

Article 1

La commune de Jarzé Villages par délibération en date du 11 octobre 2021, décide de verser une participation de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

- parking de l'école publique du Grand Noyer

- montant de la dépense : 10 691.91 € net de taxe

- montant de la participation à verser au SIEMML : 8 018,93 €

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte le versement de ce fonds de concours à l'unanimité.

3 – VOIRIE

a) Dossier de Consultation des Entreprises route de Beauvau et Grand'rue

Monsieur François EDIN, conseiller délégué en charge de la voirie, propose de lancer le dossier de consultation pour les travaux de réfection de la route de Beauvau et de la Grand'rue du 15 octobre au 12 novembre 2021, pour un démarrage des travaux en fin d'année, voire au printemps.

Les coûts estimatifs transmis par la CCALS sont les suivants :

- route de Beauvau 60 618 € TTC
- Grand'rue 40 548 € TTC

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

b) Devis pour la réfection du parking de l'école actuel et de la cour basse attenante

Mr François EDIN conseiller délégué en charge de la voirie, présente les propositions des entreprises consultées pour la réfection du parking de l'école du Grand Noyer :

ENTREPRISE	MONTANT DEVIS HT	MONTANT DEVIS TTC
LUC DURAND	33 600.17 €	40 320.20 €
JUGE TP	31 301.90 €	37 562.28 €
EUROVIA	18 313.00 €	21 975.60 €

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal choisi la proposition de l'entreprise JUGE TP, les travaux seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint 2021.

c) Création d'adresses

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur tout le département et l'obligation faite aux communes de plus de 2000 habitants de réaliser un plan d'adressage, il devient nécessaire que chaque habitation dispose d'un numéro et d'un nom de voie unique pour permettre l'accès aux offres internet en très haut débit, améliorer l'acheminement postal, les livraisons, l'intervention des services de secours et la géolocalisation.

Création et dénomination de voie sur la commune déléguée de Beauvau :

► **Route de Marcé :** Section de voie départementale (RD N°109) sur la commune déléguée de Beauvau, qui part de la fin de la rue de la Tranchardière au **PR 23 + 371** et se termine à la limite administrative de la commune au **PR 23 + 075** en direction de Marcé.

Création d'adresses sur la commune déléguée de Beauvau :

► **Route de Marcé :**

N°95/ Parcelle N°B 0602 / Le Clos des Noiras / Pylône- Commune de Jarzé Villages

Création d'adresse sur la commune déléguée de Chaumont d'Anjou:

► **Chemin du Buisson :**

N°976 / Parcelle N°ZK 21 / La Grande Cendrie / Mr CARPENTIER Hugo (Loc.) – Mr BERTIN Michel (P).

Création d'adresse sur la commune déléguée de Jarzé:

► **Route de Beauvau :**

N°11 B / Parcelle N°B 851 / Route de Beauvau / Mmes JULES Nathalie et MARTIN Sandra

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal valide ces créations d'adresses à l'unanimité.
--

Arrivée de Mme Anita MAUXION à 21h15

4 – URBANISME

Madame le Maire rappelle la liste des emplacements réservés dans le PLUI.

Commune	INSEE	Identifiant au plan de zonage	Type d'emplacement Réserve	Type d'emplacement Réserve	Bénéficiaire	Largeur en mètres	Superficie en m ²
Beauvau	49025	BEA 01	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Equipe ment public	Commune		926
Beauvau	49025	BEA 02	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Stationnement	Commune		1318
Chaumont d'Anjou	49084	CHM 01	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Chemine ment	Commune	3	77
Chaumont d'Anjou	49084	CHM 02	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Chemine ment	Commune	3	82
Chaumont d'Anjou	49084	CHM 03	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Voie - désenclavement	Commune	8	1865
Chaumont d'Anjou	49084	CHM 04	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Voie de contournement agricole	Commune	6	204
Chaumont d'Anjou	49084	CHM 05	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Voie - désenclavement	Commune	5	307
Chaumont d'Anjou	49084	CHM 06	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Liaison douce	Commune	10	483

Jarzé	49163	JAR 01	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Equipe ment public et/ou communal - aménagement abords salle des fêtes	Commune		1301
Jarzé	49163	JAR 02	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Voie - désenclavement	Commune	4	397
Jarzé	49163	JAR 03	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Equipe ment public	Commune		10923
Jarzé	49163	JAR 04	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Chemine ment	Commune	3	545
Jarzé	49163	JAR 05	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Equipe ment public	Commune		1868
Jarzé	49163	JAR 06	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Equipe ment public	Commune		1723

Lué en Baugeois	49185	LUE 01	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Aménagement espace public	Commune		2079
Lué en Baugeois	49185	LUE 02	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Stationnement	Commune		1478
Lué en Baugeois	49185	LUE 03	Emplacement réservé (L151-41 du CU)	Voie - désenclavement	Commune		342

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal propose d'effectuer les modifications suivantes :

- 1- BEA 01 : périmètre modifié et réduit à 750 m²
- 2- Création de JAR 07 : cour de la Pouleterie jusqu'au square des Brétignolles (700 m²)
- 3- Suppression BEA 02 : 11 rue de la Tranchardière (1318 m²)

5 – AFFAIRES DIVERSES

❖ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Sophie MAUMET, qui loue un local au n°3 rue Louis Touchet, demande la résiliation de son bail au 15/10/2021. Selon la convention signée, la résiliation était possible un mois avant la date d'expiration de la période en cours (01/07/20 au 30/06/2021). Le délai légal étant passé, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de valider la résiliation de ce bail à la date du 30/10/2021.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

❖ Assainissement : le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif est distribué au Conseil Municipal et sera validé lors de la prochaine réunion.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Commission « Culture, Loisirs et Tourisme » le mercredi 13 octobre 2021 à 20h30 à la salle annexe de la salle Louis Touchet

- ✓ Commission « Espaces Verts » le jeudi 21 octobre à 18h30 à la salle annexe de la salle Louis Touchet.
Mr Yves GOURDON, Adjoint aux Espaces Verts, donne le palmarès des Villages fleuris 2021 : la commune déléguée de Lué-en-Baugeois a obtenu la première place de sa catégorie et la commune déléguée de Jarzé arrive à la 4^{ème} place de sa catégorie.

- ✓ Commission « Appel d'offres » du 11 octobre 2021 : 3 lots infructueux sur 6. Le marché sera relancé pour février 2022.

- ✓ Madame le Maire fait un retour sur le forum de la CCALS qui a eu lieu le 24 septembre 2021, la commune de Jarzé Villages a été bien représentée. Une présentation de la CCALS aura lieu lors d'un prochain Conseil Municipal.

- ✓ Diffusion d'un diaporama sur les divers chantiers en cours sur la commune.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 8 novembre 2021 à 20h30